



PRÊT-À-CAMPER

Modalités de réservation et réglementation

DESCRIPTION DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT

Les prêt-à-camper (PAC) de type « tente glamp » sont installés sur les terrains 7 et 9 du camping Lietto. Celui-ci est **accessible via la route 29 au 28 km**. Le site de camping comporte un maximum de 9 emplacements (incluant ceux des PAC). Le site offre l'accès à un débarcadère de qualité, à la location d'équipements nautiques (Planches à pagaie et Kayaks) ainsi qu'à plusieurs sentiers pédestres aménagés selon différents niveaux de difficulté (débutant, intermédiaire et expert). Des embarcations de pêche sont également accessibles sur d'autres plans d'eau et des vestes de sauvetages peuvent être prêtées¹. Les PAC sont idéals pour une famille qui désire expérimenter le camping avec plus de commodités.

Les unités d'hébergement incluent :

- Une capacité pour 4 adultes (1 lit double et 1 futon) ;
- Un poêle à bois (bois fourni) ;
- Une cuisinière au propane à 2 ronds (propane fourni) ;
- Bouilloire, chaudrons, poêlons, cafétières et ustensiles ;
- Une table et quatre chaises ;
- Un petit comptoir pour faire à manger ;
- Une table à pique-nique ;
- Un espace de feu extérieur ;
- Un robinet d'eau courante (non-potable).

Pour des raisons de salubrités et d'allergie, les tentes PAC sont strictement **NON-FUMEURS** et les animaux sont interdits dans les unités d'hébergement.

Le site de camping n'est pas alimenté en eau potable, ni en électricité. Il y a une toilette sèche. Il n'y a pas de douche.

Vous devez prévoir :

- Literie (draps, oreillers sac de couchage) ;
- Eau potable ;
- Savon personnel (biodégradable de préférence) ;
- Lampes de poche ;
- Vaisselle (verre, tasse, assiettes, bols, etc.)

PÉRIODE DE RÉSERVATION

Saison	Début des réservations	Fin des réservations
2023	À partir du 12 mai	29 octobre
2024	À partir du 13 mai	20 octobre
2025	À partir du 12 mai	19 octobre
2026	À partir du 11 mai	18 octobre

Pour des raisons d'équité et d'accessibilité pour tous, les réservations seront possibles en appelant au poste d'accueil (418) 323-2546 ou en s'y présentant directement, jusqu'à la date prévue du séjour.

Limite de deux séjours par réservation.

Maximum 2 unités d'hébergement par réservation. Minimum 2 nuitées par réservation.

¹ La réservation des équipements nautiques est obligatoire avant le début du séjour. Lors de votre réservation il est possible de faire la réservation d'équipement récréatif en respectant les conditions d'application.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Au moment de la réservation, le client doit acquitter le coût total de la location.

Tarifs		Période des réservations
100,00\$ / nuitée*	jeudi au samedi	De la mi-mai à la fin octobre
90,00\$ / nuitée*	dimanche au mercredi	De la mi-mai à la fin octobre

*Taxe d'hébergement, TPS et TVQ incluses.

Lors d'une réservation par téléphone, un courriel de confirmation sera envoyé lors de la réception du paiement.

Important : Lors de votre départ, nous vous invitons à remettre le site dans le même état qu'à votre arrivée. Des frais seront applicables et directement prélevés sur votre carte de crédit si jamais le site n'est pas aussi propre qu'à votre arrivée, si vous avez fumé à l'intérieur de la tente ou si un équipement est brisé ou manquant.

Tout autre achat en lien avec votre séjour (réseau routier, pêche journalière, etc.) devra se faire au moment de votre enregistrement, soit ² :

- Au poste d'accueil au début de votre séjour ³ ;

² Lors de votre réservation il est possible de faire la réservation d'équipement récréatif en respectant les conditions d'application.

³ Aucun enregistrement ne sera fait avant la date prévue du séjour.

NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS PAR EMPLACEMENT

Lors de la location d'un prêt-à-camper, il est possible d'installer, au plus, **1** équipement de camping (tente seulement) pour des frais supplémentaires. Le tarif applicable à l'équipement supplémentaire correspond à celle de la location d'un terrain de camping, soit de 20,00\$/nuitée et la tarification « visiteur » est applicable aux personnes qui utilisent l'équipement supplémentaire et qui ne font pas parti de la famille ayant défrayé le 20,00\$/nuitée.

NOMBRE D'UNITÉS D'HÉBERGEMENT DISPONIBLES POUR LA LOCATION

Types d'équipements	Lietto
Lietto – Bleu (terrain #9)	1
Lietto – Vert (terrain #7)	1

NOMBRE DE NUITÉES PAR RÉSERVATION

Du dimanche au mercredi	Du jeudi au samedi
Minimum 1 nuitée	Minimum 2 nuitées

MODIFICATION ET ANNULATION D'UNE RÉSERVATION

Pour toutes modifications ou annulation d'une réservation, contacter le poste d'accueil de la zec au (418) 323-2546. Un préposé s'assurera d'appliquer les modalités suivantes :

Modalités	Modification	Annulation
Dans les 48h suivant la réservation	Modification de valeur égale ou supérieure sans frais	Remboursement de 30% du coût total de la réservation (par les personnes autorisées seulement)
Jusqu'à 5 jours avant le début du séjour	Modification de valeur égale ou supérieure sans frais	Aucun remboursement
5 jours et moins avant le début du séjour	Modification de valeur égale ou supérieure avec des frais de modification de 5,00\$	Aucun remboursement

⁴ La réservation sera annulée automatiquement si l'utilisateur ne se présente pas à la date indiquée comme début de séjour, sans avoir avisé le poste d'accueil. Les unités d'hébergement de la réservation seront immédiatement remis en location.

⁵ La réservation sera annulée automatiquement si l'utilisateur sort du territoire avant la fin de sa réservation, sauf si l'utilisateur a avisé le poste d'accueil et qu'il revient dans la même journée.

RÈGLE D'APPLICATION DES MODALITÉS

Pour un séjour débutant un :	Dernière journée pour modifier une réservation sans frais (jusqu'à 5 jours avant le début du séjour)	Début de la période de modification avec frais de 5,00\$ (5 jours et moins avant le début du séjour)
Dimanche	Mardi	Mercredi
Lundi	Mercredi	Jeudi
Mardi	Jeudi	Vendredi
Mercredi	Vendredi	Samedi
Jeudi	Samedi	Dimanche
Vendredi	Dimanche	Lundi
Samedi	Lundi	Mardi

RÉGLEMENTATION

RESPECT DU CODE DE CONDUITE :

Les PAC sont situés dans le terrain de camping, le respect du code de conduite ainsi que du code d'éthique sont obligatoires, sous peine d'expulsion immédiate⁶.

⁶ Vous référer au site internet et/ou aux documents fournis à l'accueil.

ENREGISTREMENT :

L'enregistrement est obligatoire pour tous les utilisateurs du territoire. Celui-ci doit être effectué avant l'arrivée sur le territoire. L'enregistrement doit être effectué au poste d'accueil directement. L'utilisation d'une version papier est fortement suggérée.

L'utilisateur se doit d'acquiescer la totalité des frais reliés à son séjour avant d'accéder au territoire (réseau routier, pêche journalière, chasse journalière, location d'équipements, etc.)

ARRIVÉE, DÉPART ET RENOUVELLEMENT :

Arrivée : 16h à 22h

L'utilisateur peut arriver à n'importe quelle heure et s'installer dans l'unité d'hébergement si celui-ci est déjà libre. Veuillez noter que l'accueil de la zec ferme ses portes à 20h ou à 22h (se référer au calendrier pour connaître les heures d'ouverture) selon les périodes de la saison. L'utilisateur peut stationner son véhicule dans l'espace de stationnement du camping pour profiter de son séjour s'il décide d'arriver avant 16h³.

Départ : 13h

L'utilisateur doit avoir libéré l'unité d'hébergement pour 13h. L'utilisateur pourra poursuivre son séjour s'il le désire en stationnant son véhicule dans l'espace de stationnement du camping³.

Renouvellement :

La réservation d'une unité d'hébergement n'accorde pas la priorité à l'occupant pour le prolongement de son séjour au-delà des nuitées qui ont été payées.

⁵ Il est important de ne pas se stationner dans les zones de débarcadère.